

Le coronavirus

Vous lirez ci-dessous :

- Quelles sont les règles à respecter
- Quels symptômes vous pouvez avoir
- Comment se déroulent les tests

Rester confiné le soir et la nuit

Vous ne pouvez **pas être à l'extérieur** entre 22 h et 4 h 30 le lendemain. Une amende de 95 € peut vous être infligée si vous vous trouvez à l'extérieur de chez vous.

Vous pouvez **toutefois être à l'extérieur** si cela s'avère nécessaire pour votre travail. Munissez-vous d'une attestation délivrée par votre employeur. Ce dernier vous la donnera.

Vous pouvez **aussi être à l'extérieur** :

- En cas d'urgence. Par exemple, si vous avez besoin d'une assistance médicale.
- Pour sortir votre chien.
- Pour prodiguer des soins.
- Pour une cérémonie funèbre.
- Pour un examen.

Munissez-vous dans ce cas d'une attestation expliquant la raison de votre présence à l'extérieur.

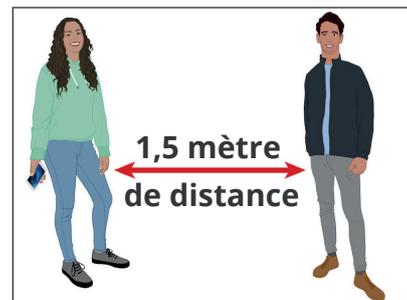
Cette attestation s'intitule « *'Eigen verklaring Avondklok* ». ».

Vous pouvez télécharger une attestation vierge sur le site www.rijksoverheid.nl et ensuite la remplir.



Conseils applicables à l'intérieur comme à l'extérieur

- Gardez une distance de **1,5 mètre** entre vous
- Les enfants jusqu'à 13 ans sont autorisés à se trouver les uns près des autres et des adultes.
- Restez chez vous le plus possible.
- Travaillez chez vous, à moins que cela ne soit vraiment pas possible.
- Chez vous, vous êtes autorisé à avoir la visite d'une personne au maximum par jour.
- Hors de chez vous, vous pouvez rencontrer une personne au maximum.
- Rendez visite à quelqu'un au maximum une fois par jour.



Masque buccal : obligatoire pour tous à partir de 13 ans

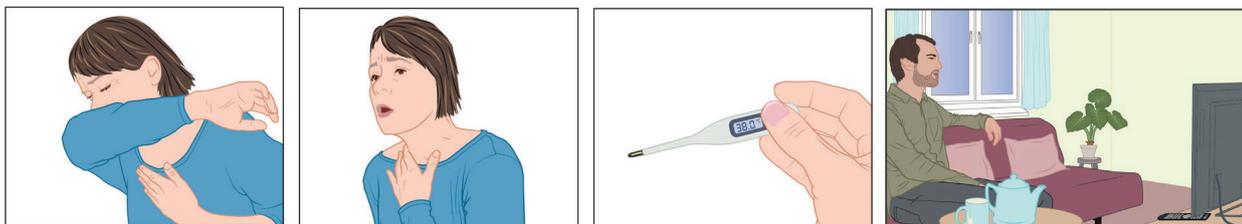
- Portez un masque buccal dans les bâtiments, par exemple dans les magasins ou à la gare.
- Portez un masque buccal à l'école. Vous ne pouvez retirer votre masque que pendant les cours.
- Portez un masque buccal dans les transports publics.



Déplacements :

- N'utilisez les transports en commun qu'en cas de nécessité absolue. Portez un masque buccal.
- N'allez à l'étranger qu'en cas de nécessité absolue.





En cas de symptômes : Faites un test et restez chez vous

Faites un test de détection du coronavirus et restez chez vous si vous avez un ou plusieurs de ces symptômes :

- **plus de 37,5 °C**
- **difficultés à respirer**
- **soudainement, plus d'odeur ni de goût**
- **tousser**
- **éternuer**
- **le nez qui coule**
- **mal à la gorge**

En cas de **fièvre** ou de **difficultés à respirer**, les personnes vivant chez vous doivent **aussi** rester confinées. Si la fièvre dépasse les 38 degrés.

Tests

Le test de détection du coronavirus est gratuit.

Vous pouvez prendre un rendez-vous de deux façons :

1. En ligne : Allez sur www.coronatest.nl. Vous aurez besoin de votre DigiD.
2. Par téléphone : Appelez le **0800-1202**.

Restez chez vous jusqu'à ce que vous obteniez les résultats du GGD (service de santé communal). Vous n'êtes pas autorisé à faire des visites tant que vous n'avez pas obtenu les résultats. Le GGD vous dira quand vous pourrez ressortir.

Médecin traitant

Si vous présentez des symptômes de coronavirus il est important ne **pas** vous rendre chez votre médecin traitant. Appelez-le d'abord.

Sur le site internet www.Thuisarts.nl, vous trouverez de nombreuses informations sur le coronavirus.



Si vous avez d'autres questions à propos du coronavirus,

Appelez le **0800-1351**